TITRE PROFESSIONNEL Concepteur Développeur d'Applications

Formation diplômante de Niveau VI au RNCP

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37873/

Date de début de parcours certifiants : 18/12/2023 (5 ans)

Public : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Projet Professionnel validé

Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou équivalent, de préférence scientifique ou technologique.

Recommandés : Notion d''anglais à l'oral et à l'écrit

Pratique courante recommandée de l'ordinateur, des smartphones et tablettes tactiles ainsi que de leurs outils (outils des systèmes d'exploitation, bureautique et internet). Être prêt(e) à s'investir de façon intense dans les apprentissages

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique :
  (tests écrits et entretien), délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Être diplômé du Titre professionnel Niveau 6 (Bac + 3)

Le titre professionnel de Concepteur développeur d'applications niveau IVI (code NSF : 326t) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP)

CCP 1 – Développer une application sécurisée

CCP 2-Concevoir et développer une application sécurisée organisée en couches

CCP 3-Préparer le déploiement d'une application sécurisée

Compétences attestées :

Développer une application sécurisée :

Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet.

Développer des interfaces utilisateur

Développer des composants métier

Contribuer à la gestion d'un projet informatique

Concevoir et développer une application sécurisée organisée en couches :

Analyser les besoins et maquetter une application

Définir l'architecture logicielle d'une application

Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle

Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL

Préparer le déploiement d'une application sécurisée :

Préparer et exécuter les plans de tests d'une application

Préparer et documenter le déploiement d'une application

Contribuer à la mise en production dans une démarche DevOps

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Titre Professionnel CDA permet un accès direct dans la vie active. M1805 - Études et développement informatique

Poursuite d'études possible en Chef de projet web et stratégie digitale, école d'ingénieurs

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38047/

UFA VALAREP Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION
Siret : 78386335000014 – n° de déclaration d'activité : 31590770659
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2ème étage) 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

TITRE PROFESSIONNEL Concepteur Développeur d'Applications

Formation diplômante de Niveau VI au RNCP

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37873/

Date de début de parcours certifiants : 18/12/2023 (5 ans)

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)

- La formation se déroule en salle informatique en présentiel et en travaux pratiques.
- Individualisation des parcours
- Evaluations écrites et orales en cours de Formation (ECF)
- La liste de l'équipe pédagogique est disponible sur demande. Contact ci-dessous.

Modalités d'évaluation : Examen en fin de session : Présentation d'un projet répondant aux CCP du titre

- Entretien avec un jury de professionnels à partir d'un dossier professionnel (DP)
- Evaluations en cours de formation (ECF)

Validation : Titre Professionnel ministère du travail de niveau VI RNCP 37873, validation partielle ou totale suivant le nombre de CCP obtenus. Possibilité de repasser les ccp manquants pour valider le titre dans les cinq ans

Nombre de participants : 25 participants **Durée de la formation :** 624 heures sur une année scolaire

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- 7 353 € prise en charge par l'opérateur de compétences

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (…) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. Article L6222-12 : « Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage, de la période de formation pratique chez l'employeur et de la période de formation en centre de formation d'apprentis. La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. La date de début de la période de formation en centre de formation d'apprentis ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat.

Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap

- Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : **Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage**

Equivalence ou passerelle possible avec une convention d'adaptation (nous contacter)

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

- **92%** Taux de satisfaction stagiaires *
- **100 %** Taux de réussite à l'examen**
- **28%** Taux d'insertion professionnelle dans les 6 mois***
- **28%** Taux d'insertion global dans le métier visé dans les 6 mois
- **72%** Taux de poursuite d'études*
- **27%** Taux d'interruption en cours de formation*

**Données issues de la consolidation des indicateurs pour l'année 2023*

***Résultat examens session de juin 2023 / ***enquête Insertion 01/24*

VALEUR AJOUTÉE : Individualisation des parcours de formation,

- Point Info Ecoute accessible au centre.
- Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, …)
- Accompagnement individuel

UFA VALAREP Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION
Siret : 78386335000014 – n° de déclaration d'activité : 31590770659
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2ème étage) 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr